



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

N° 71 DU 17 JUILLET 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

7 S-6-09

INSTRUCTION DU 10 JUILLET 2009

IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE
ASSIETTE. AUTRES EXONERATIONS
BOIS ET FORETS. PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS

(C.G.I., art. 885 D et art. 885 H)

NOR : ECE L 09 20696 J

Bureau C 2

Cf. BOI 7 G-8-09

DB liée : 7 S 341 (n° 6)

La Directrice de la législation fiscale

Marie-Christine LEPETIT

- 1 -

17 juillet 2009

3 507071 P - C.P. n° 817 A.D. du 7-1-1975

B.O.I.

I.S.S.N. 0982 801 X

Direction générale des finances publiques

Directeur de publication : Philippe PARINI

Responsable de rédaction : Toussaint CENDRIER

Impression : S.D.N.C.

Rédaction : ENT-CNDT

82, rue du Maréchal Lyautey – BP 3045 – 78103 Saint-Germain-en-Laye cedex

17, Bd du Mont d'Est – 93192 Noisy-le-Grand cedex

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT